

État des dons envoyé par l'administration du district d'Hazebrouck, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons envoyé par l'administration du district d'Hazebrouck, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29568_t1_0468_0000_24

Fichier pdf généré le 30/01/2023

tion centrale de la fabrication extraordinaire des fusils et des sabres de Paris 50 quintaux de cuivre jaune et rouge.

Les biens des émigrés se vendent à un prix incroyable ; des domaines qui ne donnent que 1,000 liv. de revenu, se vendent jusqu'à 100,000 liv. Les jeunes citoyens de la 1^{re} réquisition se présentent à toute heure pour presser la confection de l'habillement, et ils envient le sort de leurs camarades qui ont pris le devant. Voilà, Citoyens représentants, à quel degré de chaleur révolutionnaire se trouve l'esprit public dans ce district, et vous devez juger si nous resterons en arrière, quand la Convention proclamera la dernière heure des pygmées espagnols, de leurs tyrans, et de tous les despotes qui s'opposent au progrès de notre Révolution et à l'affranchissement de tous les peuples. S. et F.»

LAGASQUIE (*agent nat.*).

6

Les membres de la société d'Ingwiller (1), département du Bas-Rhin, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et applaudissent à ses travaux, qui tendent au bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ingwiller, 16 germ. II] (3).

« Pères de la Patrie,

Vous avez sauvé de nouveau la République ; vous avez déjoué les infâmes complots de nos vils ennemis. Continuez, Législateurs, vos glorieux travaux, ils tendent à notre bonheur, et à celui de nos descendants. Restez à votre poste, et ne quittez votre ouvrage qu'au moment où tous nos ennemis seront exterminés. »

RIMOAL (*présid.*), KROMAYER, VAUCHET (*off. au 48^e rég.*), KOPET (*cap^e*), FISCHER, LUTZ, PATRÉ le jeune, GOYOT, BLAIN, NÜLLER, COUVALE, CHARMOY, WESTERMANN, GABORMAN, CÉTRI [et 15 autres signatures illisibles].

7

La société populaire de Cahors félicite la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et demande que Bo, représentant du peuple, reste encore dans ce département.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

8

Le citoyen Cholat, notaire public à la commune de Saint-Bel, département du Rhône, fait don à la nation de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

9

Les officiers municipaux de la commune de Chanceaux (2), district de Semur, département de la Côte-d'Or, adressent à la Convention nationale pour les frais de guerre, l'argenterie de leur église, pesant 30 marcs 47 liv. 4 sols en numéraire, et 132 liv. 10 sols en assignats, fruit d'une collecte faite par la société populaire ; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

10

L'administration du district d'Hazebrouck, les autorités constituées, la société populaire de la commune, félicitent la Convention nationale de la découverte de la conspiration et de la punition des traîtres, et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce que tous les ennemis de la patrie soient anéantis ; ils donnent l'énumération des dons faits à la patrie, et le produit avantageux de la vente des biens des émigrés (4).

Le district annonce que les contributions de 1792 sont acquittées et que celles de 1793 sont aux deux tiers. Il dit aussi que les administrés ont versé dans les magasins de la République, 50,000 quintaux de froment et beaucoup de fourrage, et que les dépouilles des églises ont fourni 32 onces d'or, 240 marcs de galons, 1,808 marcs d'argent, 5,902 livres de cuivre, et 106,087 livres de cloches, 7,954 livres de fer, et 3,876 livres de plomb ; enfin que les biens des émigrés estimés 7 millions, en produiront au moins douze, puisque les ventes faites, dans les deux décades de ce mois, évaluées 438,297 liv., 7 s., 6 d., furent portées à 852,382 liv. ; ce qui fait un excédent de 414,086 liv. (5).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux.

(1) Et non Yngweiler.

(2) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 23 germ. ; *Débats*, n° 572, p. 408.

(3) C 300, pl. 1057, p. 30.

(4) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t) ; J. Sablier, n° 1254. Voir ci-dessus, même séance, n° 5.

(1) P.V., XXXV, 159. J. Sablier, n° 1255 ; Bⁱⁿ, 1^{er} flor. (2^e suppl^t).

(2) Et non Chameaux.

(3) P.V., XXXV, 159. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXV, 160. Bⁱⁿ, 23 germ. et 25 germ. (2^e suppl^t) ; *Débats*, n° 572, p. 406 ; M.U., XXXVIII, 396.

(5) Bⁱⁿ, 23 germ.